

DOSSIER BUDGET 2017

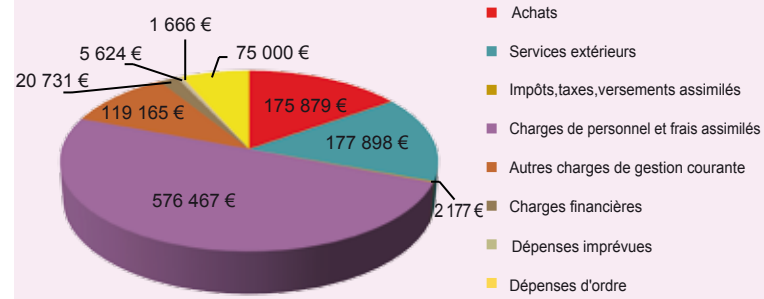


## Bulletin municipal

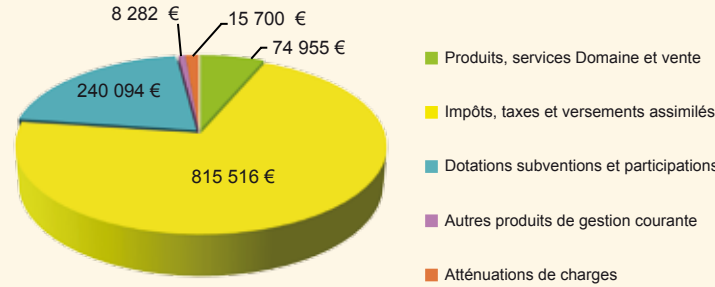


Nos jeunes denguiinois participent à l'embellissement de la commune

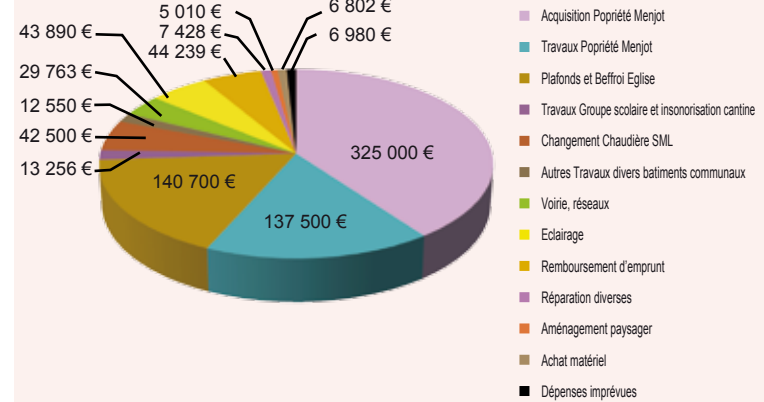
### Charges fonctionnement : 1 154 547 €



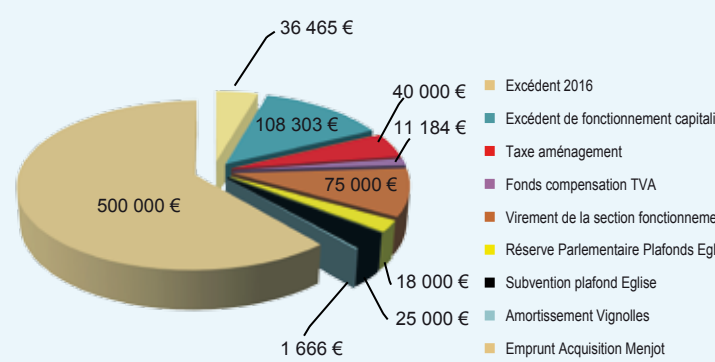
### Recettes fonctionnement : 1 154 547 €



### Dépenses investissement : 815 618 €



### Recettes investissement : 815 618 €

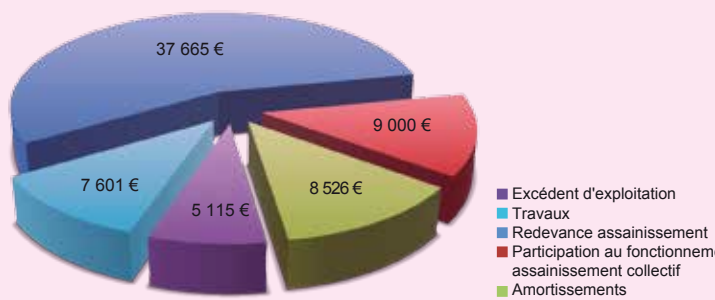
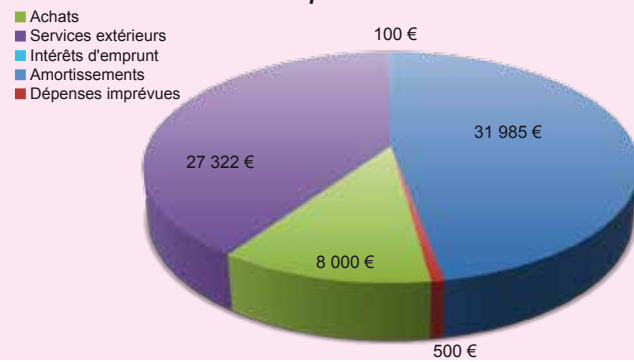


### Budget primitif assainissement

#### Exploitation

Dépenses : 67 907 €

Recettes : 67 907 €

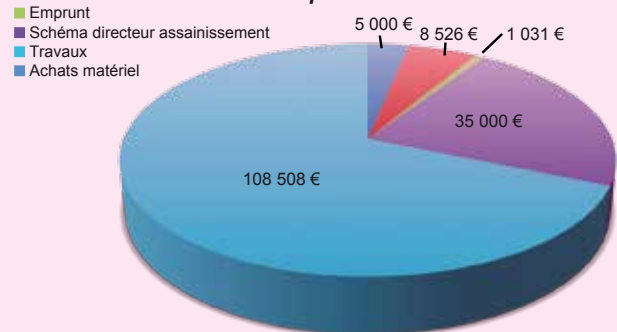


### Budget primitif assainissement

#### Investissement

Dépenses : 158 065 €

Recettes : 158 065 €



Bonjour à toutes et à tous,

Ce bulletin de juin est consacré au budget, moment toujours très compliqué de l'année. Le moment est venu des choix, des priorités et des décisions qui nous engagent face à vous. Comme vous pourrez le voir, nous avons dû adopter une légère hausse sur les impôts. Cette hausse ne couvre pas la baisse des dotations de l'Etat, la baisse des subventions diverses et les nouvelles charges qui nous incombent depuis notre arrivée à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. C'est pour cela que des économies seront à faire sur tous les postes de dépenses :

- la coupure de l'éclairage public la nuit ;
- le changement de la chaudière de la salle multi-loisirs (la consommation de gaz actuelle est de 25 000 € par an, son remplacement nous fera économiser annuellement de 5 000 € à 7 000 €).

D'autres voies sont à l'étude pour que nous puissions toujours équilibrer notre budget de fonctionnement sans devoir baisser l'aide aux associations, à l'école et continuer à vivre dans un village agréable.

En revanche, si notre budget de fonctionnement a été mis à mal, la commune se porte bien grâce à une bonne gestion et nous pouvons investir sans problème. En effet le budget de fonctionnement est alimenté par les dotations et les impôts ; il n'y a que l'Etat qui pourrait présenter ce budget en déséquilibre, en aucun cas les communes.

La réfection des plafonds de l'église a commencé et va durer 6 mois si tout va bien. Nous lançons dans un même temps la réfection du beffroi qui supporte les cloches. Un problème de vibrations important a été détecté lors de la volée des cloches, il peut être à l'origine des fissures des trois voûtes. Afin de pouvoir commencer les travaux d'aménagement paysagés et d'accueil de la nouvelle bibliothèque, nous allons nous rendre propriétaire de la propriété Menjot au mois de septembre. Comme je vous l'ai dit plus haut nous investissons également dans une chaudière nouvelle génération pour la SML.

Des travaux de voirie et de sécurisation seront aussi engagés car depuis notre passage à l'Agglomération nous avons récupéré la compétence voirie qui appartenait avant au Miey du Béarn et que l'Agglo n'a pas voulu reprendre. Donc le

nettoyage des rues, le curage des fossés, la réfection des voies et le fauchage des bordures incombent totalement à la commune, ce qui entraîne des frais supplémentaires compensés par très peu d'attributions.

J'écris cet édit dans une période compliquée, les législatives ne sont pas passées et nous ne savons pas quelle sera la direction prise par l'Etat sur : la remise en cause de la semaine scolaire de cinq jours, la suppression de la taxe d'habitation, la poursuite de la baisse des dotations, beaucoup de questions qui restent sans réponse. Vous avez tous fait des efforts afin de respecter les autres mais il y a encore des personnes qui se moquent de la tranquillité et du bien-être de leurs voisins. Je demanderai donc à ces « malotrus » de relire les consignes sur les heures et les jours d'utilisation des machines à moteur (tondeuse, coupe bordure, tronçonneuse) pour le bien vivre ensemble. Je rappellerai à certains propriétaires de véhicule que les espaces verts ne sont pas des parkings, à certains propriétaires de scooter ou moto que Denguin n'est pas une piste de course, à certains propriétaires de chien qu'ils ne doivent pas laisser divaguer leurs animaux dans la commune et qu'il est civique de ramasser les déjections lors de leurs promenades (ex : place de la mairie !!!). Je rappelle à toutes ces personnes qui, j'en suis sûr, ne se rendent pas compte de la gêne occasionnée que j'ai le pouvoir de verbaliser tout comportement que je jugerai gênant pour autrui.

Je vous souhaite un excellent été, de bonnes vacances pour ceux qui partent et n'oubliez pas que je suis à votre disposition.



Votre Maire  
Gilles TESSON

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00  
et de 16h00 à 17h30  
Le vendredi de 10h00 à 12h00  
et de 16h00 à 19h00

POUR NOUS CONTACTER  
Tél. 05 59 68 86 15  
Fax 05 59 68 67 65  
Courriel : maire@denguin.fr  
site internet : www.denguin.fr  
M. le Maire reçoit sur rendez-vous  
(contacter le secrétariat de la Mairie)

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
du Lundi au Vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Si Urgences week-end et jours fériés  
Permanence élus : 07 57 51 14 49



Subventions aux Associations 46 265€

AS Etoile Béarnaise Football Club	1 000 €	Les Jeunes d'Antan	700 €
Association Parents d'élèves «Les P'tites Mains»	200 €	Speak 'Up	100 €
Bicross Club de Denguin (exceptionnels 340 €) et 660 €		Tennis-Club	3 000 €
Boules Denguinoises	500 €	Recr'Evasion Centre de Loisirs	19 303 €
Comité des fêtes	5 000 €	ADMR	2 731 €
Denguin-Accueil	450 €	A'Tout loisirs	4 781 €
Enfants Loisirs /Créa'Danse	1 850 €	Association Foot d'Artix exceptionnels	150 €
Espoir de Denguin	5 500 €		

Les associations «ACCA, Association canine, Musiciens Associés, Office Culturel et Vocal'Denguin» n'ont pas sollicité de subvention.

Bases impositions 2017

Budget 2017	Taxe Habitation	Taxe Foncière Propriété bâtie	Taxe Foncière Propriété non bâtie
Base	2 518 000 €	1 542 000 €	35 300 €
Taux	10,99 %	15,97%	63,27 %
Produits attendus	276 728 €	246 257 €	22 334 €

Etat de l'endettement de la commune de Denguin

